



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : [http:// www.municipalite-st-eloi.com](http://www.municipalite-st-eloi.com)

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

2^{ième} PROCÉDURE

PERSONNEL

Présidente d'élection : Annie Roussel

Secrétaire d'élection : Michel Desmarais

Scrutateur : À venir

Secrétaire Bureau de vote : À venir

Président de la table de vérification : À venir

RE : La Loi sur les élections et les référendums

J'ai cru bon de préparer un bulletin spécial afin que vous soyez informés de la procédure concernant la Loi sur les élections municipales.

J'ose croire que vous y apporterez une attention toute spéciale afin d'éviter de fâcheux contretemps. N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire.

ÉLECTEUR

Conditions requises pour être électeur

- Être majeur le jour du scrutin
- Être une personne physique et de citoyenneté canadienne, au **1^{er} septembre 2021**.
- Ne pas être en curatelle, ni dans un cas d'incapacité de voter prévu par la Loi.
- Remplir l'une des deux conditions suivantes le **1^{er} septembre 2021** :
 - Être domicilié sur le territoire de la Municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Être, depuis au moins douze mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise.

Condition spécifique aux copropriétaires non domiciliés dans la Municipalité

Un seul des copropriétaires aura le droit d'être inscrit sur la liste électorale. Il doit être désigné par une procuration signée par la majorité d'entre eux et transmise à la présidente d'élection. La Loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite auprès de la présidente d'élection afin qu'elle ajoute votre nom sur la liste électorale.

CANDIDAT

Conditions requises pour être candidat

- Être une personne physique, de citoyenneté canadienne au **1^{er} sept. 2021**.
- Ne pas être en curatelle, ni dans un cas d'incapacité prévu par la Loi.
- Remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Être domicilié sur le territoire de la Municipalité et depuis au moins six mois au Québec.
 - Être, depuis douze mois soit, propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise
 -
- La date du scrutin de l'année de l'élection pour l'atteinte de la majorité (18 ans)
- Doit, de plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois.**

Ne sont pas éligibles : Les fonctionnaires du DGE, du CRE, des ministres des gouvernements du Québec et du Canada, des substituts du Procureur général, des juges des tribunaux judiciaires, des fonctionnaires de certains ministères, des fonctionnaires et employés municipaux, les policiers, les membres du personnel électoral, les agents de candidat, ceux qui ont des contrats avec la Municipalité, ceux qui ont déjà un poste au sein du Conseil de la Municipalité ou d'une autre Municipalité sauf les pompiers.

LISTE ÉLECTORALE

Confection de la liste

- La liste électorale a été déposée le **7 octobre 2021**
- La liste électorale est dressée par noms de rues et selon l'ordre croissant des numéros des immeubles et par ordre alphabétique.

Révision de la liste

- La période des travaux de la commission de révision (demandes d'inscription, de corrections ou de radiations) doit se faire entre le **20 novembre et le 2 décembre 2021** au bureau de la présidente d'élection selon l'horaire suivant :
 - Mercredi le **24 novembre 2021** de 19h à 22h
 - Lundi le **29 novembre 2021** de 14h30 à 17h30
- Il est important de noter qu'une personne ne pourra voter que si elle est inscrite sur la liste électorale.

Contenu de la déclaration de candidature

- Nom et prénom du candidat
- Adresse et Date de naissance
- Poste auquel la personne pose sa candidature
- Déclaration assermentée de son éligibilité
- Signature du candidat
- Désignation d'une personne pour recueillir les signatures d'appui si ce n'est pas le candidat lui-même qui s'en charge

Autres documents requis

- Cinq signatures d'appui (obligatoire électeur) et les adresses des signataires
- Déclaration de la personne qui a recueilli les signatures, si autre que le candidat
- Une pièce d'identité (soit le certificat de naissance du candidat, son permis de conduire, passeport ou sa carte d'assurance maladie)

NOTE : Joindre une pièce d'identité originale avec le nom et la date de naissance. Elle sera photocopiée et vous sera remise immédiatement.

OÙ SE PROCURER LES FORMULES DE DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

Sous peine de rejet, la déclaration de candidature doit être produite à la présidente d'élection sur les heures de bureau, **ENTRE LE 22 OCTOBRE ET LE 5 NOVEMBRE 2021.**

NOTE : Pour la dernière journée de production des déclarations, soit le vendredi **5 novembre 2021,** le bureau de la présidente d'élection sera ouvert de **9h00 à 16h30, sans interruption.**

Accès public des déclarations de candidatures

Les noms des personnes qui se sont procurés une formule de déclaration sont confidentiels tant que la formule n'a pas été déposée, dûment complétée, au bureau de la présidente d'élection. Après qu'une formule soit déposée, elle est publique, donc accessible à quiconque en fait la demande. Une copie peut-être délivrée gratuitement au candidat concerné et moyennant le tarif applicable pour toute autre personne. Après qu'une formule est admise, l'originale ne peut-être remise au candidat, même s'il décidait de se retirer.

Proclamation des candidats élus

La proclamation des candidats élus sans opposition se fait à la fin de la période prévue pour la production des déclarations, soit à 16h30 le **5 novembre 2021.**

Scrutin

Advenant que plus d'un candidat soit présenté au même siège, il y aura scrutin. Le scrutin aurait alors lieu dimanche le **12 décembre 2021.** Si tel est le cas, des avis publics seront affichés comme il se doit.

Mandat

Le mandat du Maire est de quatre (4) ans.

Maire sortant de charge: Vacant

Pour avoir plus d'information sur comment poser sa candidature aux élections municipales et sur les fonctions, le mandat et les tâches d'un élu, vous pouvez consulter le site internet de la municipalité au [Élection | municipalite-st-eloi](#)